

## Five Nations Energy Inc. a déposé une demande de modification de ses tarifs de transport d'électricité

Five Nations Energy Inc. (FNEI) a déposé une demande d'approbation auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en vue de modifier ses tarifs de transport d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. La demande vise à obtenir une ordonnance d'approbation de ce qui suit :

- Le besoin en revenus pour 2026 et les ajustements pour 2027-2030 fondés sur un cadre de tarification incitative
- L'inclusion des besoins en revenus approuvés de FNEI dans la détermination par la CEO des tarifs de transport uniformes de 2026 à 2030
- La création d'un nouveau compte de report pour consigner les coûts de réparation des dommages causés à l'environnement prévus, mais qui ne sont pas encore estimés
- L'utilisation du compte de report des coûts génériques supplémentaires liés à la mise en œuvre de l'informatique en nuage de la CEO pour faciliter l'acquisition d'une mise à niveau du système de gestion des actifs de FNEI

Si la demande est approuvée telle quelle, un client résidentiel type et un client de services généraux type de FNEI constateront l'augmentation suivante sur leur facture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Client résidentiel (750 kWh)	0,03 \$ par mois
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW (2 000 kWh)	0,07 \$ par mois

D'autres clients, notamment les entreprises, seront également touchés. Toute modification des tarifs applicable au transport dans la province sera répercutée au niveau de la portion des frais de livraison pour tous les consommateurs d'électricité de l'Ontario. Il est important d'examiner la demande attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

### À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le demandeur a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y donner suite. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette demande.

### DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette demande et de participer au processus.

Visitez le site [www.oeb.ca/fr/participez](http://www.oeb.ca/fr/participez) et utilisez le numéro de dossier **EB-2025-0129** pour :

- examiner la demande;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires.
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

### DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **23 août 2025** afin de :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

### PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

### EN SAVOIR PLUS

#### Commission de l'énergie de l'Ontario

☎ /ATS: 1 877-632-2727

🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h

🌐 [oeb.ca/fr/demandes/demandes-en-cours](http://oeb.ca/fr/demandes/demandes-en-cours)

#### Five Nations Energy Inc.

☎ 705 268-0056

🕒 Du lundi au jeudi, de 8 h à 17 h

Le vendredi, de 8 h à 14 h 30

🌐 [fivenations.ca](http://fivenations.ca)

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la **Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario**.

This document is also available in English.



Commission  
de l'énergie  
de l'Ontario